CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E110613** **VALABLE JUSQU'AU** **28/11/2027**

ÉDITÉ LE 28/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS CEDEX 01 507 445 740

Siret : 507 445 740 00024

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000004309146304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6278822904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : C.M.G.

LIEU-DIT CHANTELEVENT
LA TOURLANDRY
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Téléphone : 02 41 65 19 41 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
GUILLOTEAU JEROME GÉRANT

Site Internet : www.facebook.com/cmg-567769716713369

E-mail : cmg@cmg49.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 289 235 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante)	11	25/09/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	11	29/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	11	29/11/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 28/10/2026 09:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E110613** **VALABLE JUSQU'AU** **28/11/2027**

ÉDITÉ LE **28/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2008
Forme juridique : SARL

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS CEDEX 01 507 445 740

Siret : **507 445 740 00024**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000004309146304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6278822904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **C.M.G.**

LIEU-DIT CHANTELEVENT
LA TOURLANDRY
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Téléphone : 02 41 65 19 41 **Fax :**
Portable : 0241651941

Site Internet : www.facebook.com/cmg-567769716713369
E-mail : cmg@cmg49.fr

Responsabilité légale :
GUILLOTEAU JEROME GÉRANT

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	29/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	29/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	29/11/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	29/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 28/10/2026 09:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.